

RÈGLE GÉNÉRALE

- L'entrée dans le camping village implique l'acceptation du présent règlement qui peut être complété par des règlements supplémentaires que la direction peut mettre à une date ultérieure.
- Les personnes qui ne respectent pas les règlements suivants seront invitées à sortir du camping.

RÈGLES DE RÉSERVATION

1. La réservation est considérée comme valable, en fonction de la disponibilité de la structure, seulement à réception du dépôt de 30% sur le coût total du séjour, à régler par virement bancaire au nom de:

G.R.V. di Musella Luigi & C. S.a.s.
Banca CREDEM, Filiale di Nuoro
IBAN : IT40U 03032 17300 01000 0499065
SWIFT CODE / BIC CODE: BACRIT22

Il doit être indiqué le nom et le prénom de la personne qui réserve, les dates du séjour et le type de hébergement réservé.

2. La réservation est contraignante, donc le client doit payer la totalité de la somme due pour la période du séjour réservé, aussi en cas de départ avancé ou d'arrivée différée.
3. Dans le cas où le client arrive et l'hébergement à lui assigné n'est pas à son goût et il renonce à prendre possession, il va perdre la totalité du dépôt.
4. En cas d'annulation de la réservation communiquée avec préavis écrit (email, fax, dont la date d'envoi sera valable pour le retour du dépôt) dans les **30 jours** à compter de la date du début du séjour, la somme versée sera remboursée dans sa totalité diminuée de € 30.00 pour les frais de dossier. Au-delà de ce délai, il sera retenue la totalité de la somme versée.
5. La réservation est personnelle, il est donc impossible de la transférer à d'autres personnes, sauf dérogation par la Direction.
6. En cas d'arrivée manquée sans préavis, les structures resteront encore à disposition du client pendant les 24 heures qui suivent la date d'arrivée prévue.
7. Le solde sera effectué à l'arrivée. Les chèques ne sont pas acceptés comme mode de paiement.
8. Le tarif du séjour au camping est calculé à partir de l'heure d'arrivée jusqu'au jour du départ avant **12 heures**. Le camping doit être laissé avant **12 heures**. En cas de départ depuis 12 heures sera appliquée la totalité du tarif journalière.
9. Le check-in est prévu aux heures indiquées par la réception, le check-out est prévu maximum à **12 heures** du jour du départ.
10. Le client a accès à la location réservée à partir de **16 heures** du jour d'arrivée, le même doit être libéré avant **10 heures** le jour du départ.

RÈGLEMENT

1. À l'arrivée, le campeur est tenu de présenter les documents d'identité de toutes les personnes qui se préparent à entrer dans le camping, afin que le personnel de la réception peut procéder à l'enregistrement.
2. L'entrée des visiteurs est soumise à l'approbation de la Direction et ils doivent payer le tarif journalière. Si elle est accordée, à leur arrivée, ils doivent présenter une carte d'identité qui sera restituée à la sortie. Les visiteurs sont obligés de quitter le camping par **24.00 heures**.
3. L'entrée au camping par des personnes non autorisées implique la violation sous 'ART 614 Code de procédure pénale.

4. Pour accéder au camping il est obligatoire de se munir du bracelet remis par la Direction, sans lequel il ne sera pas permis l'accès à la piscine, à la plage privée et aux autres services du camping.
5. Le personnel de la piscine est autorisé à couper les bracelets si les clients prennent un comportement inadapté, qui empêche les entrées ultérieures dans ces domaines.
6. L'emplacement sera toujours assigné de par la Direction; il est interdit de se transférer dans un autre emplacement différent de celui assigné.
7. Il est strictement interdit d'occuper les emplacements avec les voitures. En ce cas le client est obligé à payer le tarif pour l'emplacement.
8. Le Parking à l'intérieur du camping village est payant et est autorisé seulement à la discrétion de la direction et sous réserve de disponibilité.
9. Dans les périodes de haute et très haute saison, dans les emplacements sera facturés un coût minimum de 2 personnes, même s'il y a seulement une.
10. Il est strictement interdit de planter des clous dans les arbres et dans les structures, creuser des trous, verser des substances liquides bouillantes, salées ou déchet sur le terrain.
11. Il est interdit d'allumer du feu à l'extérieur des zones prévues à cet effet.
12. Le volume des appareils sonores devra être réglé de manière à ne pas déranger le voisinage.. Pendant les périodes de silence ils devront rester éteints.
13. Le silence absolu devra être rigoureusement respecté de **13.00 heures à 15.30 heures** et de **23.00 heures à 7.30 heures**. Des dérogations seront éventuellement accordées par la Direction.
14. La viabilité des voitures et des motos est interdite de 13 heures à 15h30 et de 23 heures à 07h30. Les exceptions peuvent être accordées à la discrétion de la Direction.
15. Le déchargement et le chargement des bagages des voitures et des motos est limité exclusivement à la date d'arrivée et le jour du départ.
16. Les clients sont tenus d'utiliser les toilettes de manière civile et convenable.
17. Les installations sont équipées de vaisselle suffisante pour le nombre d'occupants; ils sont fournis de linge de lit; le linge de toilette a un coût supplémentaire et il est disponible sur demande.
18. Le nettoyage des installations est inclus, mais en présence d'animaux domestiques on doit payer € 40,00 pour l'assainissement de la structure; dans les deux cas, la cuisine doit être rendue propre et les déchets doivent être conférés dans les îles écologiques avant le départ, en cas de défaut sera facturé une somme de € 30.00.
19. Les dommages constatés dans les installations seront facturés au client.
20. Il est interdit d'apporter à l'extérieur les accessoires des bungalows et des mobil-homes, ou de les transférer à d'autres personnes.
21. Les animaux sont acceptés dans le camping, mais ne sont pas admis dans les zones expressément interdites telle que la plage et la piscine.
22. La Direction dégage sa responsabilité en cas de dégâts causés par la chute d'arbres, de branches ou causés par les conditions météorologiques.
23. La Direction n'est pas responsable des dégâts causés aux voitures et aux motos garées dans le camping.
24. La Direction n'est pas responsable des sommes d'argent ou des objets précieux dont il n'a pas été confié la garde, ni des accidents ou des lésions dont seraient victimes les hôtes.
25. Les objets trouvés dans le camping doivent être remis à la direction.
26. La période d'ouverture des activités de commerce pourrait ne pas coïncider avec celle du camping.